

CONFLUENCE

UN PROJET QUI FAIT L'UNANIMITÉ

Namur, au confluent de la Sambre et de la Meuse... et depuis 45 ans privée d'un réel aménagement des bords du fleuve. Les initiatives sont nombreuses ces dernières années pour redonner aux Namurois - et aux touristes - un lien avec l'eau. Mais le point symbolique de la Confluence, au pied des murailles, au bord du fleuve et de la rivière, était jusqu'à ce jour en attente d'un projet ambitieux, qui fasse le lien entre la Citadelle et la vieille ville, et mette en valeur ce site naturel d'exception.



Au pied du site majestueux de la Citadelle, le site de la confluence (plus communément appelé «Grognon») est le cœur géographique et historique de la commune de Namur. Les premiers habitants s'y seraient installés il y a 2000 ans et sa vocation première était liée au trafic fluvial. Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, la concurrence du chemin de fer provoqua le déclin du port et le transfert des activités économiques vers le haut de la ville.

Le besoin d'élargir les voiries combiné à une politique hygiéniste en matière d'urbanisme scelleront définitivement le sort du quartier. Fin des années '60, le Grognon est totalement rasé.

Près de cinquante ans se sont écoulés depuis cette destruction du noyau originel de la ville... Cinq décennies marquées par un flot impressionnant de projets et de débats d'opinion sans qu'aucun projet d'envergure ne parvienne à s'imposer.

Namur a aujourd'hui une chance historique : l'attribution de fonds européens donne enfin les moyens à la Ville de construire un projet global et cohérent qui permettra de rendre ce site emblématique à tous les Namurois.

Un site, cinq projets

Lieu stratégique et emblématique de la Capitale wallonne, le « Grognon » est trop peu mis en valeur : circulation routière omniprésente, manque d'aménagement, impression de vide et d'inactivité,... Ce site exceptionnel pourrait cependant devenir un lieu de rencontre et de convivialité reconnu par les Namurois.

La Ville de Namur, forte des subsides reçus dans le cadre des fonds européens FEDER, étudie depuis plusieurs années les différents projets qui seront développés au confluent de la Sambre et de la Meuse. Ces projets entrent maintenant dans des phases très concrètes de réalisation, de l'étude de faisabilité à la mise en œuvre des chantiers. L'objectif est de renforcer l'image du site et de le positionner comme vitrine de la ville intelligente (Smart City), exposant une Région innovante.

Le projet « NAMUR INNOVATIVE CITY LAB » a pour ambition de développer cette dynamique d'innovation urbaine favorisant l'émergence de nouveaux produits et services urbains.

Pour ce faire, cinq projets seront développés sur le site :

- la création d'une **passerelle cyclo-piétonne** entre les deux berges de la Meuse,
- l'aménagement de l'**esplanade** du Grognon pour en faire un espace public convivial,
- la construction d'un « **port numérique** » à la pointe du site,
- l'adaptation des **voiries** et la création d'un rond-point,
- la création d'un **parking souterrain** (hors budget FEDER).

Le concours

La Ville de Namur, accompagnée par le BEP dans sa démarche, a mené des travaux préalables avec des acteurs du monde économique et des nouvelles technologies afin de définir les éléments qui devraient être créés sur l'esplanade. L'objectif était de faire pleinement entrer ce nouvel espace dans l'ère d'aujourd'hui, numérique, connectée, conviviale et au service du citoyen.

Pour rencontrer les attentes de Namur et des Namurois et porter les exigences à la hauteur de l'enjeu, la Ville a décidé en janvier 2016 :

- d'organiser un concours d'architecture et de travaux sur le principe d'un marché Concept & Build ;
- de confier à un jury international la lourde tâche d'analyser les projets reçus et de choisir celui qui dessinera le paysage de la confluence de demain.

Le jury d'une dizaine d'experts a été placé sous la présidence de Marcel Smets, ingénieur architecte et urbaniste qui fut professeur d'urbanisme à la KUL et à Harvard, et a mené, par exemple, la reconversion de la Gare de Leuven et de l'Île de Nantes.

Lors de l'appel à candidatures, 10 candidats potentiels - associations temporaires d'architectes et d'entreprises de travaux publics - se sont manifestés. La première mission du jury fut donc de sélectionner les 5 meilleurs candidats, les plus à même de répondre aux attentes de Namur. Sur base de la pré-sélection opérée par le jury, cinq candidats ont donc été invités à déposer une offre. Ces cinq candidats avaient pour mission d'élaborer un projet qui imagine le futur visage de la Confluence, comprenant :

- le Port numérique (constitué d'un espace d'accueil, d'un espace polyvalent et d'un espace horeca), bâtiment exemplaire énergétiquement et symbole de la Smart City (ville intelligente);
- et l'esplanade piétonne, ouverte vers les berges du fleuve, qui remplira aussi une triple mission : événementielle, touristique et citoyenne.

Trois candidats seulement ont finalement répondu à l'appel. Les offres qu'ils ont remises sont toutes trois d'une grande qualité. En outre, aucune offre n'a proposé de variante pour tirer un meilleur parti du site en modifiant le projet des voiries. Toutes les propositions s'inscrivent dans la continuité des infrastructures reprises dans la demande de permis introduite par la Direction des Routes de Namur.



Les critères de sélection

Les trois projets déposés ont chacun été analysés et cotés par le Jury sur base des critères repris ci-dessous.

- **La qualité du projet proposé** (sur 60 points), selon la répartition suivante :

1. Structure urbanistique et paysagère (20 points): l'évaluation porte sur la qualité du traitement des différentes zones à aménager, la qualité des axes visuels et l'intégration urbaine, la valorisation de l'eau (mais aussi du minéral et du végétal), la valorisation du patrimoine artistique et culturel, et la qualité du paysage nocturne (plan lumière).

2. Qualité architecturale (15 points) : la fonctionnalité et la rationalité des lieux et des espaces, ainsi que la force du symbole.

3. Innovation (10 points) : le concept, la valeur ajoutée du service au citoyen, les technologies innovantes et les applications.

4. Mobilité (5 points) : l'accessibilité générale du site et la qualité des cheminements.

5. Durabilité (5 points) : les efforts envisagés pour réduire la consommation d'énergie, favoriser la production d'énergie renouvelable, la durabilité des matériaux et les conditions d'entretien et de maintenance des espaces publics et du bâti.

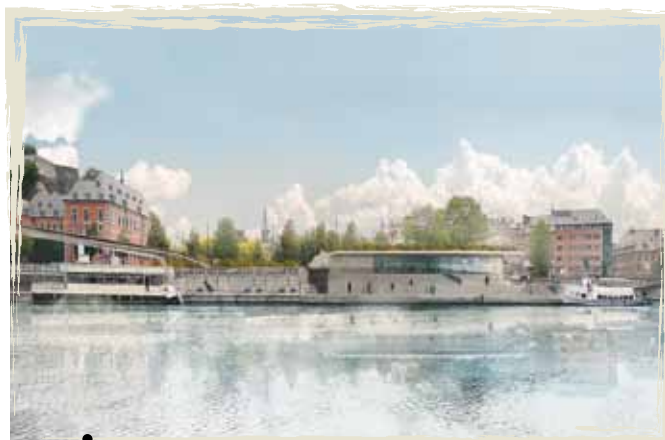
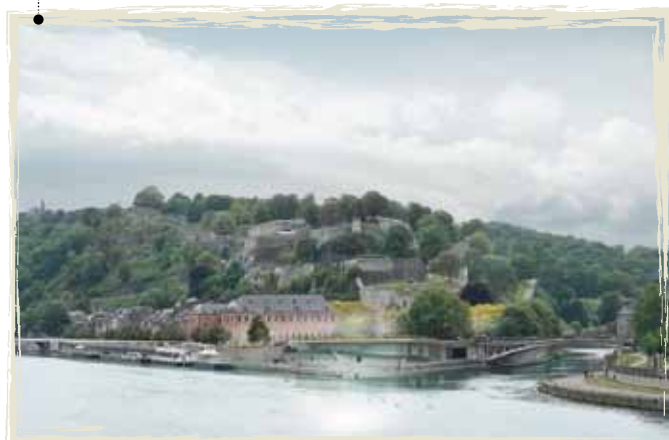
6. Attractivité urbaine (5 points) : la capacité d'interprétation du site pour le rendre attractif aux yeux de tout utilisateur en lui donnant ce supplément d'âme capable de capter et de maintenir l'attention et l'intérêt de chacun en journée mais aussi en soirée, la capacité du projet à proposer un espace polyvalent dont les repères permettent une lecture aisée des espaces et des lieux et se structurent avec intelligence à l'existant.

- **Le prix** (25 points) : la fourchette était fixée entre 5 et 7 millions d'euros HTVA ;
- **Les délais** (en trois phases) (10 points), calculés en jours ouvrables ;
- **La qualité de l'offre** (5 points) : selon le degré de complétude, de qualité de la présentation, et de lisibilité de l'offre.

Les projets reçus

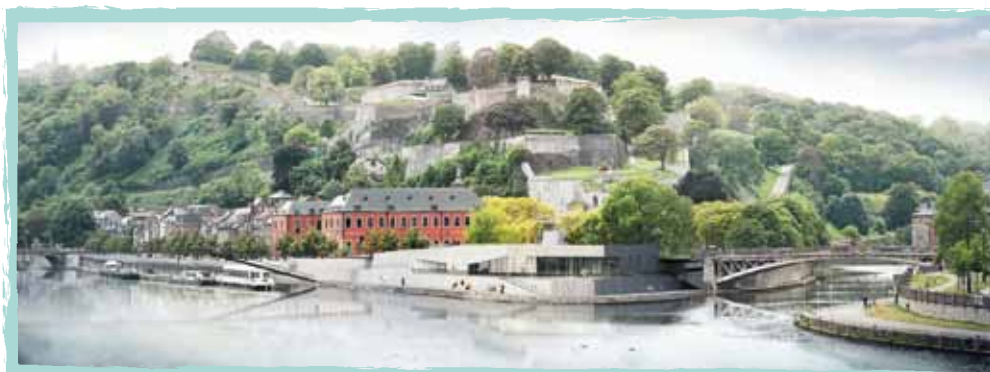
Candidat A : Strabag

Le maître-mot de ce projet est la sobriété. Le projet est envisagé comme une vaste terrasse prolongeant la succession des strates historiques de la Citadelle. Dans cet esprit militaire, l'architecture se veut sobre, minérale et empreinte d'horizontalité : le projet se fond littéralement dans le paysage, **au point de se faire oublier, mais cette discrétion n'apparaît pas nécessairement comme un point fort. En effet, le projet ne permet pas de rétablir le contact direct du site avec le fleuve, contact dont rêvent les Namurois depuis toujours. Sa vaste esplanade en surplomb est d'une telle ampleur que l'appropriation quotidienne du site paraît compromise. On notera cependant la qualité de la réflexion apportée d'un point de vue de l'innovation (Smart City).**



© Strabag

Candidat B : Eraerts – De Nul - Kumpen



© Eraerts – De Nul - Kumpen

Comme pour le premier projet, le projet B se distingue par sa sobriété, son classicisme et la discrétion de son bâtiment au profit du paysage. Le revers de cette intégration est malheureusement le manque de contact du projet avec le fleuve.





© De Graeve – Nonet – Duchêne

Candidat C : Degraeve – Nonet – Duchêne

Les auteurs de projet sont **3XN** et **BEE Architect** (architectes) ainsi que JNC International, paysage, Lateral Thinking Factory, et Arcadis.

La qualité du projet a été analysée et évaluée sur base des critères prévus au cahier des charges. Le projet retenu rencontre la volonté de la Ville et a fait l'unanimité auprès des membres du jury.

Le point fort de ce projet réside dans sa proposition architecturale et paysagère. Grâce à une approche sensible et contemporaine, l'architecture du Port numérique est humble mais suffisamment téméraire pour marquer de son empreinte moderne un lieu chargé d'histoire.

Ses deux façades largement vitrées offrent un beau panorama sur la confluence, élément fort d'attractivité. C'est un bâtiment contemporain, à la fois visible et accessible, en dialogue avec l'esplanade, l'eau et le Parlement wallon. L'alternance entre le minéral et le végétal apporte une certaine dynamique aux aménagements et permet une circulation lisible et agréable.

Contrairement aux deux autres projets, l'ouverture et le contact au fleuve sont maximisés tant au niveau de l'esplanade qu'au niveau du Port numérique. Le projet crée de nombreux points de vue depuis l'esplanade et le bâtiment vers l'eau, et permet également un contact direct grâce à sa grande terrasse au confluent. L'accès à la Meuse s'effectue par les gradins ou par le tunnel d'accès via le parking tandis qu'on accède au Port numérique de plain-pied depuis l'esplanade.

Les technologies innovantes sont mises en œuvre dans les techniques spéciales du bâtiment, dans l'architecture, dans l'éclairage, ... mais peu dans des outils didactiques ou des services concrets aux citoyens et aux entreprises.

Comme pour les autres projets, le bâtiment se veut durable sans pour autant être révolutionnaire (pompe à chaleur eau/air, free-cooling, récupération de matériaux pour la construction, éclairage modulable (dimmer) et intelligent,...).



Bien que relativement évasif concernant le contenu technologique présenté dans le Port numérique, ce projet se démarque nettement par rapport aux deux précédents.

La grande qualité du projet vient incontestablement de son architecture sensible et résolument contemporaine, des interactions entre l'esplanade et le bâtiment mais aussi et surtout de sa grande ouverture sur la Meuse.



L'innovation

Le Port numérique doit devenir, à terme, un lieu dédié aux **nouvelles technologies** en lien avec le développement de Namur. La réflexion relative à l'innovation devait donc également se pencher sur le contenu du futur bâtiment. Cependant, l'innovation est ici développée autour du projet urbain et architectural. Le projet ne démontre pas en quoi il s'inscrit particulièrement dans le portefeuille de projets «Namur Innovative City Lab». Cet aspect devra donc faire l'objet d'une **réflexion complémentaire** de la part de la Ville et de ses partenaires.



La structure urbanistique et paysagère

Le site se veut à la fois proue vers l'extérieur (Port numérique) et cocon à l'intérieur (esplanade). En effet, le profil, dont la forme n'est pas sans rappeler l'avant d'un bateau, fait écho au **paysage naturel** (parc et rivière) et **culturel** (forteresse) dans lequel il s'inscrit en épousant harmonieusement ses formes courbes et son rythme étagé. Le **végétal** se mixe avec le minéral dans une structure à plusieurs niveaux qui conduit au Port numérique et au jardin suspendu qui le recouvre.

Le projet, dans son ensemble, crée de **nombreux points de vue** depuis l'esplanade et le bâtiment vers l'eau. Sa configuration permet également un **contact direct avec le fleuve**, grâce à sa grande terrasse aménagée à la pointe du confluent.

Toute la façade « Meuse » du projet est ouverte sur le fleuve : un beau jeu de **gradins** invite à la redécouverte de la Meuse, de son rythme, de sa vie au gré des bateaux et des événements qui l'animent. À la pointe du Grognon, la façade du Port numérique est vitrée sur toute sa hauteur jusqu'au niveau des quais. De l'intérieur du bâtiment, cette **transparence** offre une vue imprenable sur le confluent et sur les quais de la ville. Au pied de cette façade, la **terrasse** permet de s'arrêter, le temps d'un café ou d'une conversation passionnée, face au magnifique paysage.

Côté nord, des plantations **protègent** le site de la circulation. Cette frontière, garante de sécurité aux abords de l'esplanade, est contrebalancée par les nombreuses **connexions** possibles à tous les étages pour les différents types d'utilisateurs (piétons, vélos, PMR,...). Enfin, une réelle **mise en lumière** variable au fil des saisons met en valeur le site. Des éléments ponctuels viennent compléter harmonieusement l'éclairage, sans interférer avec les mises en lumière existantes.

La qualité architecturale

Le bâtiment proposé pour accueillir le Port numérique répond complètement aux attentes de la Ville tant sur le programme que sur la force du symbole dans le paysage namurois. C'est un bâtiment **contemporain**, à la fois **visible et accessible**, en dialogue avec l'esplanade, l'eau et le Parlement wallon.

Il dispose de deux **accès** séparés. La forme en demi-cercle de l'espace extérieur mène naturellement le visiteur vers l'accès principal (accueil) bien visible depuis l'esplanade. L'autre accès se fait via les quais au niveau de l'espace de la cantine numérique. Enfin, l'architecture globale du projet, **fluide et ondulante**, est un écho sur terre à son environnement aquatique, comme un entre-deux entre les cours d'eau et les roches de la Citadelle.

La mobilité

Le projet propose des solutions très intéressantes tant pour l'**accessibilité à la Meuse** par les gradins ou par le tunnel d'accès via le parking que pour l'**accessibilité au Port numérique** de plain-pied depuis l'esplanade.

En effet, sous la passerelle, à hauteur de quai, un tunnel permet un accès direct au parking. Cet accès supplémentaire est un plus, qui a l'avantage de ne pas exiger de modifications du projet de voiries. Les personnes à mobilité réduite trouvent ici un accès direct au quai de Meuse via l'ascenseur du parking, puis ce nouveau tunnel qui débouche directement sur les quais.

En outre, le Port numérique est facilement accessible de plain-pied depuis l'esplanade.

La durabilité

Un soin particulier est apporté à la question de consommation énergétique du bâtiment : bonne isolation, étanchéité à l'air, etc. Cela permet de tabler sur un niveau de consommation d'énergie primaire - l'énergie à l'état brute, avant toute transformation - moitié moindre que la norme, tant pour les aspects chauffage / ventilation que pour l'éclairage.

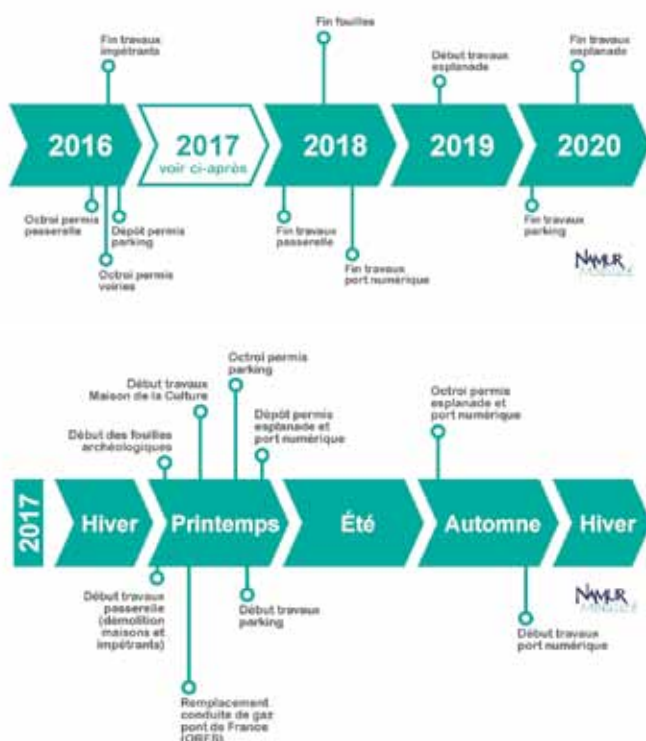
Le chauffage est assuré grâce à une pompe à chaleur eau/eau utilisant les calories de la Meuse pour chauffer l'air et les planchers. Pour le refroidissement, la même pompe à chaleur eau/eau, si elle est inversée, permet de refroidir l'air de ventilation. Le free-cooling est aussi proposé. Le système de ventilation est équipé d'un récupérateur de chaleur à roue hygroscopique.

La majeure partie de l'éclairage sera équipé de variateurs d'intensité en fonction de la luminosité (via sonde de luminosité) ou de la présence de personnes (via détecteur de mouvement), ce qui permet des **économies d'énergie**.

Les matériaux employés sont aussi majoritairement durables et ont l'avantage de ne pas exiger de gros travaux d'entretien ou de maintenance.

L'attractivité urbaine

L'attractivité de l'espace prend de multiples formes. Elle vient d'une part du bâtiment lui-même, conçu comme un symbole visible de l'espace Confluence, et offrant des connexions directes (terrasse) et indirectes (cantine vitrée) avec l'eau. Elle émane également du concept d'agora, un lieu agréablement aménagé pour différentes activités et en connexion directe avec l'eau grâce à ses larges gradins.



En conclusion

Le projet retenu est un projet contemporain qui s'inscrit parfaitement dans le paysage. Cet espace est très convivial et rencontre les attentes de la Ville qui souhaitait un lieu de convergence et de rencontre, un lieu de convivialité et de détente en dehors des manifestations. Cet espace sera également très attractif en soirée grâce à une mise en lumière sensible avec des tonalités et des intensités variables.

L'architecture contemporaine du Port numérique en fait un élément phare dans le paysage, incarnation d'un message urbain fort. Par contre, le concept d'innovation est absent de la réflexion. La belle articulation entre l'espace public, le bâtiment et la Meuse (gradins monumentaux) rencontre à la fois les demandes en termes d'attractivité et en termes de polyvalence. L'offre rencontre également les objectifs de la Ville en termes d'accessibilité tant de l'espace extérieur que de l'intérieur avec une circulation fluide entre les espaces.

Ce dossier a été présenté au Collège communal du 1er décembre, et a soulevé un enthousiasme réjouissant tant auprès du Collège communal que des collaborateurs de la Ville. Le choix du Jury, qui a bien compris les enjeux du projet, a été validé à l'unanimité. Ce marché a été validé par la tutelle régionale.

Les prochaines étapes sont l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme pour l'esplanade, permis qui devrait être octroyé, si tout va bien, fin 2017, pour un début de travaux en 2018 en ce qui concerne le bâti hors du périmètre du parking. Ceci se poursuivra en parallèle des démarches de permis unique du Parking.

Informations complémentaires

Une exposition est organisée au Pavillon de l'Aménagement urbain du 6 février au 6 avril. Elle est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h et le samedi de 8h30 à 11h30, à l'Hôtel de Ville de Namur. Une séance d'information en présence de Monsieur Marcel Smets, le Président du Jury, et des porteurs du projet, se tiendra tout début février, afin de présenter le projet en détail aux Namurois. A l'heure de mettre sous presse, la date de cette séance est encore soumise à validation. Le Pavillon de l'Aménagement Urbain vous renseignera toutes les informations pratiques sur son site ou par téléphone.



Pavillon de l'Aménagement urbain
Hôtel de Ville, Maison des Citoyens, 5000 Namur
Tél. : 081 24 72 94
pavillon-namur@ville.namur.be
www.pavillon-namur.be
Dossier : C. Van Rompaye – S. Marischal